AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**217C1667**
FR0000120560-FS0720

21 juillet 2017

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**NEOPOST S.A.**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 juillet 2017, la société JP Morgan Asset Management Holdings Inc.[1] (c/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, DE19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 18 juillet 2017, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés JP Morgan Asset Management (UK) Limited, JP Morgan Investment Management Inc. et JP Morgan Chase Bank, National Association qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société NEOPOST S.A., et détenir 1 746 821 actions NEOPOST S.A. représentant autant de droits de vote, soit 5,05% du capital et des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

| | **Actions et droits de vote** | **% capital et droits de vote** |
|---|---|---|
| JP Morgan Asset Management (UK) Limited | 1 497 764 | 4,33 |
| JP Morgan Investment Management Inc | 180 818 | 0,52 |
| JP Morgan Chase Bank, National Association | 68 239 | 0,20 |
| **Total JP Morgan Asset Management Holdings Inc.** | **1 746 821** | **5,05** |

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions NEOPOST S.A. hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 IV et V du règlement général :

- la société JP Morgan Asset Management (UK) Limited a précisé détenir 310 680 actions NEOPOST S.A. au titre d'un contrat « *equity swap* » à dénouement en espèces, sans date d'échéance prévue ; et

- la société JP Morgan Investment Management Inc. a précisé détenir 3 752 actions NEOPOST S.A. au titre d'un contrat « *equity swap* » à dénouement en espèces, sans date d'échéance prévue.

Par ailleurs, au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, la société JP Morgan Asset Management Holdings Inc. a précisé détenir 1 047 312 « convertible bonds » convertibles en 21 374 actions NEOPOST S.A. à émettre d'échéance le 24 mai 2022.

_____

[1] Agissant pour le compte de clients sous mandat.
[2] Sur la base d'un capital composé de 34 562 912 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.